Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 26 (1962) **Heft:** 101-102

Artikel: La langue du livre de comptes d'un curé normand du premier tiers du

XVe siècle

Autor: Gossen, Charles-Théodore

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399293

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA LANGUE DU LIVRE DE COMPTES D'UN CURÉ NORMAND DU PREMIER TIERS DU XVº SIÈCLE

Au cours des travaux préparatoires que nous poursuivons — avec bien des interruptions, hélas! — en vue du vaste projet que nous avons concu en 1956 : d'écrire l'histoire des langues écrites régionales françaises du moyen âge au xyıe siècle i, nous sommes tombé sur un document qui nous semble justifier une petite étude particulière: il s'agit du livre de comptes de Thomas du Marest, qui fut curé de Saint-Nicolas de Coutances à partir de 1397. Le manuscrit — un registre sur parchemin de 69 feuillets — faisait d'abord partie des archives diocésaines de Coutances et fut remis en 1829 au curé de Saint-Nicolas. Un des successeurs de ce prêtre le confia à l'oncle de l'éditeur Paul Le Cacheux 2. Celui-ci fut frappé de l'originalité du document et en publia une édition fort bonne et soignée. M. Jacques Monfrin, professeur à l'École des Chartes, nous a confirmé que Le Cacheux fut un travailleur sérieux et qu'on peut ajouter foi aux textes édités par lui. C'est pourquoi nous avons cru pouvoir renoncer à chercher ce manuscrit, devenu presque introuvable, vu qu'il n'appartient plus à une institution publique. Certes, la recherche aurait peut-être valu la peine, et un microfilm aurait permis de contrôler certaines leçons de Le Cacheux, mais c'était là une tâche d'une durée imprévisible.

Le manuscrit en question renferme, outre les comptes, un assez grand nombre de documents curieux. Il débute par une petite chronique uni-

^{1.} Cf. le tour d'horizon que nous avons publié dans ZRPh. 73 (1957), p. 427-459, 485, sous le titre Die Einheit der französischen Schriftsprache im 15. und 16. Jahrhundert; cf. aussi les résumés en langue française parus dans les Actes du XXIIe Congrès des philologues flamands, Gand, 24-26 avril 1957, p. 173-176, et dans la Notice bio-bibliographique publiée en 1957 par le Centre International de Dialectologie Générale à Louvain (p. 9-11).

^{2.} Le Livre de Comptes de Thomas du Marest, publ. par Paul Le Cacheux, Rouen-Paris, 1905, avec une introduction historique (XL + 163 pages).

verselle et un résumé de la vie de saint Nicolas, évêque de Myre, tous deux en latin. Suivent, également en latin, des indications relatives à la fondation de l'église Saint-Nicolas de Coutances et aux droits et libertés des paroissiens. Quelques détails biographiques fournis par l'auteur sur sa personne terminent ce prologue. Le registre nous offre les comptes de la restauration de l'église pendant une période de dix-huit ans, de 1412 à 1430. On y trouve d'abord la liste des bienfaiteurs et le chiffre de leurs aumônes, puis le détail des dépenses : noms des ouvriers, maçons, charpentiers, couvreurs de pierre, charretiers; nombre de journées de travail accomplies par chacun d'eux et taux de leurs salaires. Ces comptes, rédigés en français d'après des minutes aujourd'hui perdues, s'étendent du folio 4 au folio 34. La première partie se termine par des vers latins plaisants, des pièces du xive siècle relatives à une première restauration de l'église, les lettres d'indulgences accordées en 1414 par le légat du pape, les chartes de fondation de la chapelle de la Mare au XIIIe siècle. Sur le recto du folio 43, l'auteur a ajouté quelques mises faite pour le « moustier » en l'an 1430.

La seconde partie commence au folio 43 verso et s'étend jusqu'au folio 68 verso. Elle est plus riche que la première en détails historiques et biographiques; elle débute en français, mais, après une trentaine de lignes, l'auteur continue en latin. Il nous donne — à part les comptes son testament, nous raconte les événements les plus saillants de sa vie, les faits extérieurs dont il a eu connaissance. Ce n'est qu'après vingt-cinq feuillets que l'auteur reprend le français dans une espèce d'appendice qu'il a ajouté plus tard — le manuscrit s'arrêtait primitivement au folio 68 verso — et qui occupe les deux dernières pages. Cet appendice va jusqu'à l'année 1433, et Thomas du Marest y rapporte les travaux qu'il dut faire faire au presbytère de Saint-Nicolas après le départ des soldats anglais, auxquels cette demeure avait servi de logement pendant dix ans, de 1420 à 1430. Une note inscrite sur le feuillet de garde du registre nous donne la date exacte de sa rédaction : « Nota que cest livre fut escript et fait l'an de grace mil CCCCXXIX, intrant l'an XXX, et cousta en toutes matieres et escripture VI l. V s. ». Le texte entier fut donc rédigé entre 1412 et 1433.

Thomas du Marest est né à Carentan le 27 octobre 1367. Pourvu en 1397 du bénéfice de Saint-Nicolas de Coutances, il ne s'astreignit pas tout d'abord à la résidence. Il se rendit à Paris et suivit pendant six ans les cours de l'Université. Il vint d'ailleurs une fois ou deux à Coutances,

moins pour prendre contact avec ses ouailles que pour surveiller les travaux de restauration de son presbytère et de la chapelle Saint-Floscel. Au reste, son séjour à l'Université de Paris ne lui fut pas inutile; il en rapporta des connaissances en droit canon qui percent en maint endroit de son livre. Il y acquit sans doute aussi une connaissance suffisante du français parisien, pourtant pas assez suffisante pour qu'il fût capable de l'écrire sans provincialismes. Venu à Coutances au début du xve siècle, il y resta près de quarante ans, « dévot à Dieu et à saint Nicolas, partageant son temps entre les services spirituels rendus à ses ouailles et la restauration de son église ou l'embellissement de son presbytère, homme de bien auquel il ne manqua sans doute pour être heureux que de vivre à une époque paisible et d'être volé moins souvent. » (Le Cacheux, Introd., p. VI.)

Nous pénétrons donc ici dans la vie intime d'un curé normand pendant la guerre de Cent ans, pendant et après l'occupation anglaise qui laissa en Cotentin tant de ruines. Paul Le Cacheux a brossé un tableau historique éloquent de cette période qui fut pour la région et pour la France entière une des plus tristes de l'Histoire.

L'importance de ce livre de comptes pour les recherches linguistiques, tant au point de vue de la scripta qu'à celui d'une dialectologie médiévale, est indubitable.

Les travaux, déjà anciens, de Burgass, de Küppers et d'Eggert ¹ sur la scripta franco-normande du XIII^e siècle sont conçus d'une façon qui ne répond guère à la manière moderne d'envisager le problème de la scripta, mais ils conservent sans doute leur valeur documentaire. A notre avis, il serait néanmoins nécessaire de reprendre le problème dans son ensemble et d'écrire un ouvrage qui nous renseignât de façon exhaustive et en se fondant sur un grand nombre de documents sur la véritable nature de cette scripta dont usaient les scribes en Normandie. — En 1204, Philippe Auguste avait arraché ce pays à Jean sans Terre. Cet événement précède d'environ un demi-siècle l'apparition d'un scripta non littéraire

^{1.} E. Burgass, Darstellung des Dialects im XIII. scl. in den Departements Seine-Inférieure und Eure (Haute-Normandie), auf Grund von Urkunden und gleichzeitiger Vergleichung mit dem heutigen Patois, thèse de Halle, 1889. — A. Küppers, Ueber die Volkssprache des 13. Jahrhunderts in Calvados und Orne mit Hinzuziehung des heute dort gebräuchlichen Patois, thèse de Halle, 1889. — B. Eggert, Entwicklung der normandischen Mundart im Département de la Manche und auf den Inseln Guernesey und Jersey, ZRPh. 13 (1889), p. 353-403.

en langue vulgaire. Lorsque les scribes normands abandonnèrent le latin comme langue de chancellerie, ils avaient à leur disposition la langue des grandes œuvres littéraires créées dans leur pays depuis le xne siècle. La prirent-ils comme modèle? Nous ne le savons pas. Nous ne pouvons que constater que la scripta des chartes rédigées en Normandie est relativement peu teintée de dialectismes. Fréquemment, des traits caractéristiques du dialecte normand, comme p. ex. le traitement des palatales, n'y apparaissent pas ou d'une façon purement accidentelle. Les seuls qu'on y rencontre avec une certaine régularité, ce sont les diphtongaisons de é et ó latins libres qui se sont arrêtées à la phase ei et ou, au lieu de passer à oi et eu. Pourtant quand on écoute un patois normand d'aujourd'hui, on a l'impression d'un parler remarquablement individualisé. Or, rien ne nous permet de supposer qu'il en ait été autrement il y a 600 ou 700 ans. La scripta offre cependant un aspect bien plus « français » que celles que nous trouvons dans le Nord-Est et l'Est de la France. Prenons, pour donner un exemple concret, une charte de 1291 provenant du Cotentin¹. Les palatales sont sans exception traitées à la française. Les résultats de ó sont o ou ou, ceux de é normalement ei, sauf dans avoir, assavoir, foi (3 mots sur 12). A part cela nous rencontrons les normandismes suivants: sies = six, demee = demie, oveugues = avec, autri = autrui, nos avon (normandisme graphique), et peut-être manere. Il existe évidemment des textes — surtout de la première moitié du xive siècle — dans lesquels l'élément dialectal est plus prononcé, mais là encore on est frappé de l'inconséquence des graphies, alors que c'est précisément à cette époque que la scripta franco-picarde avait atteint son maximum de stabilité. Mais le but de cet article n'est pas de rechercher les causes linguistiques et historiques de cet état de choses. Bornons-nous à constater qu'il a existé une scripta individualisée que nous appellerons franco-normande — comme nous avons parlé de scripta franco-picarde —, dont nous connaissons les traits essentiels, mais dont il reste à établir les « proportions », comme M. Remacle l'a fait de façon exemplaire pour la scripta « wallonne ».

L'excellente étude de M. Poppe ² sur le vocabulaire du « livre de raison » du Sieur de Gouberville, originaire du Nord-Est du Cotentin, nous a fait connaître la langue d'un gentilhomme campagnard du milieu du

^{1.} Cartulaire de Mont-Morel, publ. par M. Dubosc, Saint-Lô, 1878, p. 167; imprimée aussi dans Schwan-Behrens III, p. 108.

^{2.} Erich Poppe, Der Wortschatz des Journal du Sieur de Gouberville in seinen Beziehungen zu den heutigen normannische Mundarten, Leipzig-Paris, 1936.

xvie siècle. Ce que M. Poppe dit de la langue de Gouberville vaut, mutatis mutandis, aussi pour celle de Thomas du Marest qui écrit ses comptes plus de cent ans plus tôt : « Die Aufzeichnungen G. de G.'s lassen in ihrer Sprache erkennen, dass der Autor im täglichen Umgang ganz gewiss noch seine norm. Dialektformen im Munde geführt hat. Beim Schreiben jedoch finden wir ihn bestrebt, die Mundart nach Möglichkeit zugunsten des schriftfr. Typus auszuschalten. Freilich, bisweilen fliessen ihm beim Schreiben mundartliche und schriftfranzösische Formen ineinander... » (p. 20). Aussi notre auteur s'applique visiblement à écrire le français qu'il a appris pendant son séjour à Paris. La description qu'on va lire prouve qu'il n'y réussit qu'en partie. Il n'est pas étonnant que l'habitus général de sa scripta soit plus dialectal que celui de la scripta du Sieur de Gouberville, mais on pourrait s'étonner aussi que la différence ne soit pas sensiblement plus grande.

* * *

Vocalisme.

- § 1. L'hésitation entre a et e devant r est très marquée dans les patois normands; en général on a préféré le groupe -er- (cf. la liste de mots dans Moisy, p. XXXI-II et XXXIII). La scripta de notre texte témoigne de l'incertitude qui régnait dans la prononciation de l'époque. En syllabe accentuée: char 2 fois cher I fois (caro), facere donne normalement faire, fere, mais 5 fois fare I. Ne figurent qu'avec a : aumares 2 'armoire', presbitare, vicares, le nom de famille Lemares (fém. La Maresse), le nom de lieu Lictehare 'Lithaire'. En position protonique: hernois 'harnais', Hermignas, latinisé: Hermignagues 'Armagnacs', derrain, desclerié. Par contre: sareure, sareurier. Même dans la partie latine, on trouve des graphies comme: quarcus, farramentis, Bertholomeo, « Christe, perce meis cleris et parrocianis...».
- § 2. La terminaison -ale aboutit à -el, rarement à -al, p. ex. campanal (voir le glossaire). Avec -s flexionnel le résultat est -es, p. ex. autes 'autels'.
 - § 3. Théodore de Bèze nous atteste en 1584 que les Normands pro-
- 1. Une hésitation analogue se manifeste aussi dans le substantif faiseur, attesté deux fois comme fasour.
 - 2. C'est ainsi que l'on dit encore dans le patois de Guernesey.

nonçaient encore au le résultat de a+l vocalisé, prononciation qui se rencontre encore dans certains parlers normands d'aujourd'hui. Notre texte n'offre aucune forme concluante : jaune, dau(l)phin (4 fois) — dal-phin (une fois), omosne(s).

- § 4. La terminaison latine -ata précédée d'une palatale a abouti à une forme monophtonguée -ie, comme en picard, en wallon et en lorrain, p. ex.: baillie, commenc(h)ies, jugie, taillie, le nom de lieu La Feuillie. Le pendant masculin est forcément -i: blechi, (en)chargi, congi, empechi, logi, vuidi, le substantif marchi 2 fois contre 3 fois marchié (dans le patois de Jersey on dit toujours marsi); par contre toujours eveschié à la française, mot de la langue officielle.
- § 5. Les terminaisons latines -èllus, -èllos aboutissent en normand à -iaus. Sauf dans le nom de famille Biau Camp, notre auteur n'emploie que les formes françaises : peaux, boisseaux, seau, seaulx, marteaux, tonneaus, beneaus, faceaux, le nom de lieu Beau Repere.
- § 6. La triphtongue issue du développement de è tonique + palatale est réduite en normand à *ie* ou *ei*, mais non à *i*, comme en français. Les exemples dans notre texte sont peu nombreux : *diesme disme* 'dîme', *siex* 'six'.
- § 7. Comme le français, le normand a confondu les deux nasales \tilde{a} et \tilde{e} . Aussi notre auteur écrit-il an et en à tort et à travers : Costentin (graphie moderne Cotentin), Normendie, basennes, Jehenne; angin, banel benel, beneaux, etc. Souvent sa graphie est celle du français moderne, souvent elle serait étymologiquement juste, p. ex. les noms de famille Trenchart, Le Riverenc, ou dimenche, dedens.
- § 8. Un des traits décisifs des parlers de l'Ouest : l'évolution de é latin tonique libre s'est arrêtée à la diphtongue ei, réduite de bonne heure à e. Dès le XIII^e siècle, la diphtongue française oi (= we) commence à exercer son influence, de sorte que, dans la scripta de notre auteur, la situation est assez embrouillée.
- a) Attestés seulement avec la graphie normande : les appellatifs servese, aplet, fere 'foire', le verbe maner', le nom propre Les Angles, les noms de famille et de personne Langles, Le Frances, Gui(e)ffré, Godefré,
- 1. En protonique nous avons: sexante (mod. seisante); 2 fois veage (mod. viage) contre 2 fois voyages; veture, cressant, berages (dérivé de beire), par contre: poesson (mod. peisson). Notons que decanu aboutit à Le Dyen, Dien 6 fois Le Deen 2 fois; même sous forme latinisée: subdiano, dans une charte de 1411 que l'auteur copie, et il ajoute entre parenthèses « sic leg. subdecano ».

Margueré, les noms de lieu Saucey = Saucé, Lorey = Loré, Saint Ellé de Besieu (Bezu-Saint-Eloy).

- b) Attestés seulement avec la graphie française : les appellatifs ardoise, roy, monnoyes, hernois, parois, tournois, droit, trois, endroit, j'envoye, l'infinitif voir, les pronoms moy, quoy, (en protonique : netoier), les noms de famille Le Roy, Esquoi.
- c) Doublets: 10 fois bourges, le nom de famille Le Bourges, fém. Bourgese, contre 1 fois bourgoys; une fois nere contre 2 fois noir(e); une fois mais contre 14 fois mois ou moys; une fois l'adj. beneste, 2 fois le nom de personne Benest contre une fois Benoist; les infinitifs: 2 fois aver une fois avoir; une fois assaver contre 3 fois (as)savoir; 2 fois asseer une fois assoyer; le nom de lieu Launé (2 fois) contre Launoy(e). Quant aux terminaisons de l'imparfait, nous trouvons une seule fois avet; toutes les autres sont en -oie, -oit, -oient ou -oyent. La plupart des formes et des mots avec oi contredisent l'emploi dialectal d'aujourd'hui.

Devant nasale le résultat de é[est toujours « normand », p. ex. : a(d)vene, aveine 'avoine', paine = peine, plain, fain 'foin'; sains 'cloches', destaindre.

Il est toutefois nécessaire de donner un aperçu sur les manières dont notre auteur rend le son \dot{e} , peu importe son origine. Une fois il écrit moy pour le nom du mois de mai, une autre fois estoy pour le participe passé été. Certes, il peut s'agir ici de simples fautes d'attention. Cependant il semble hésiter fréquemment : le nom de personne Gevrais est écrit aussi Gevreys; es = aes = aeis « ais »; paee pour paie (part. passé); mestre 15 fois — maistre 4 fois; pere = paire; rais; chaere; repere; aparetre; ples = plais; du verbe cadere : chait, chayrent, caeste; de facere : fere, feisant — faire, fais, faittes; Saint Cler, etc. En protonique: mes(s)on — maison, esclerer, decleriés, etc. - Il se sert donc de e, de ai, de ae et de aei. Très rare est par contre une graphie bien normande : ei comme résultat de a [latin ; nous n'avons trouvé que ney (natu), lesqueilx et quelques noms de famille de Bley, du Vey, Le Pelley, etc. Les résultats de la terminaison -iacum dans les noms de lieu sont tout aussi incertains : Johannes d'Ausses (Aussey ou Aussy?), Saint teniey 'Sainteny', les autres ont -y: Savigny, Torigny, Servigny, Canegi 'Canisy' 2.

^{1.} A noter spécialement : fesoyent — fesoint, tenoyent — tenoint, estoyent — estoint; pouyent est probablement une faute pour pooyent.

^{2.} Ajoutons que le verbe paier a subi en normand une évolution particulière à po(u)yer. L'auteur emploie en général la forme dialectale : prés. ind. je poye, p. simple je

L'incertitude régnant dans la graphie de \dot{e} se manifeste aussi dans des diphtongaisons apparentes, p. ex. $triefs = trefs = trais \pmod{tref}$, criete pour 'crête'.

De tout cela nous pouvons conclure que bien des graphies oi ne sont guère plus que des graphies. L'auteur cherchait à imiter la mode parisienne sans réussir à se défaire de certaines traditions graphiques de son pays et de l'influence de son parler quodidien. Il écrit des lettres souvent sans se rendre compte de leur valeur phonétique. C'est encore le problème de la scripta!

- § 9. L'évolution de à latin + palatale est également un trait distinctif des parlers normands ¹. A une exception près, notre auteur se conforme à l'usage français : vieudures vuideures (cf. le glossaire), vuidier, nuit, uylle, puis 'puits', uys 'huis', une fois ys : donc la monophtongaison secondaire de üi > i dont parle Poppe (p. 26).
- § 10. Le parallèle du développement de é[est celui de ó[latin tonique. Dans les parlers de l'Ouest et surtout du Sud-Ouest, on s'est arrêté à la phase ou, monophtongué en u. Dans la Normandie proprement dite, nous n'avons plus que le mot gula où cette phase se soit maintenue : goule. D'après la carte 907 de l'ALF (neveu) nvu n'est attesté que dans les dép. Ille-et-Vilaine, Loire-Inf. et dans le Sud-Ouest; en Normandie même on dit nvö. Il en est à peu près de même pour hora (carte 692, heure); une fois encore le normand moderne en est à la phase ö, comme le français. Du point de vue de la phonétique chronologique, notre texte fournit un indice précieux : l'auteur préfère nettement la graphie ou, ce qui prouve que, dans le premier tiers du xve siècle, la prononciation normande n'avait — du moins généralement — pas encore passé à ö, ce qu'elle fit par la suite. La graphie ou = u semble s'être maintenue particulièrement devant r. Il va sans dire qu'en Normandie il ne s'agit pas d'une évolution phonétique interne de ou à ow à ew, monophtongué par la suite, mais dans les cas où elle a eu lieu — d'une substitution du phonème indigène par le phonème français, effet du prestige de la langue nationale.
- a) Attestés seulement avec la graphie normande: les appellatifs mayours, sussessours, tenour, siour(s) 'scieur(s)', taxour, couvrour(s) (avec chute de -r final: couvrous, -oux), procurour, recevour, forgour, actour, lettour, flour,

poyé, pouyé, poyerent, part. passé poyé(s) 8 fois — payés 2 fois, fém. paee, inf. poyer, poier, dérivé poy(e)ment, poement.

^{1.} Cf. Ch. Joret, Des caractères et de l'extension du patois normand, Paris, 1883, p. 153-156.

les noms de famille Le Vavassour, Le Boul(1)our, Forbissour, Le Suour, le nom de lieu Saint-Sauvour Lendelin (Saint-Sauvous).

- b) Attestés seulement avec la graphie française : plus(i)eurs, tailleurs, le nom de famille Le Terreur.
- c) Doublets: (mon)signour 11 fois, (mon)seignour 3 fois (mon)se(i)-gneur 4 fois; servito(u)r(s) 2 fois serviteur(s) 2 fois; carreour, qu-3 fois carreur 2 fois; pourtours pourteur; executour executeurs; fasour(s) faiseur, feseurs; le pronom lours (2 fois), lurs (une fois) est exceptionnel, la forme normale est leur(s). Il est significatif que notre auteur écrive bien le nom de famille Martin Le Nevou à la normande, mais l'appellatif nepveu (2 fois) à la française.
- § 11. L'auteur manifeste une certaine tendance à la monophtongaison; ainsi il écrit une fois parrocien contre parroissiens, parroisse, une fois chosir pour 'choisir'; dans les mots savants : obligatore(s), lavatore, invitatore; le bois à brûler ou de construction, c'est du bois ou boys, mais la forêt est le bosc. Cf. aussi les noms de famille Jehan de Bos, Guille Jehan du Bosc.

Quant à des graphies comme carpenters, goulere, elles sont purement accidentelles, car normalement l'auteur écrit -ie-.

- § 12. Le è protonique en hiatus est en général maintenu : sareure, -ier, fereure, taillieures, doubleure, receu(s), meu(s), pourveu, mais : festure. Il peut s'agir d'une simple graphie mais nous savons qu'à l'époque on hésitait effectivement entre les prononciations \ddot{u} et \ddot{o} . Aussi l'auteur écrit-il d'autre part : burre, cuillir.
- § 13. e protonique latin devient i devant l et n, comme en ancien picard, p. ex. aparillier, raparillier, re-; 11 fois (mon) signour contre 7 fois (mon)-se(i)gnour ou -eur.
- § 14. Quant à l'évolution de o protonique à u (écrit ou), notre auteur se montre très hésitant, tout comme le Sieur de Gouberville plus de cent ans plus tard. Exemples: 58 fois mostier contre 6 fois moustier; fornel fournel, fourneliés; portal pourtal; costerent couster, -ent, -é, -a, -ages; les noms de famille Formi, Formage Fourmi, Fourmage; d'une part: jornée, fornir, pollie, de l'autre: pourtours, destourbier, coustume, ouvrier, Nouel, etc. L'hésitation dans l'orthographe touche même le o tonique: potres poutres, Penthecoste Penthecouste, bouiste 'boîte', le nom de lieu Thoque 'Touques'.

Notons que quelquefois la lettre u est censée exprimer un u ou un o: aoust — aust, Raul, lurs, La Ruquetiere 'La Roquetière', devant nasale: tumbé(s), sunt.

Consonantisme.

- § 15. La palatale c devant e, i, yod et t devant yod aboutissent en normand, comme en picard, à ch ($t\tilde{s} > \tilde{s}$). Thomas du Marest se conforme ici à l'usage français et écrit normalement c, lettre qui semble équivaloir pour lui au son s, témoin des graphies comme : chacis, macés, ceilles = chassis, masseis, seilles, parrocien = parroissien; sidre, serisier, monsel. D'autre part, nous rencontrons cipes pour chipes, ce qui signifierait que c peut représenter ch \(^1\). Tout cela prouve que l'auteur s'est appliqué une fois de plus à suivre l'exemple français et que ce n'est qu'accidentellement qu'il a commis des normandismes. En écrivant il a donc employé les deux types un peu au petit bonheur plus ou moins comme les scribes du moyen âge —, alors qu'il n'en employait certainement qu'un seul, savoir le type dialectal, en parlant.
- a) Attestés avec la graphie normande: les appellatifs merchier, escorches, (re)fachon, machon, -s, -ner, -nerie, fouache, chiviere(s) (même sous forme latinisée: chiviera), estanchonner, recauchier, chelier, adrechantes, commenchent, -erent, -ant, -ement, blechi, chouques 'souches'; les noms de famille Les Patichieres, Douchet, Lanchon, les noms de lieu Mont Pichon, Monthuchon.
- b) Doublets: pieches une fois piece(s) 3 fois; commenchies 2 fois commencies une fois; le nom de famille Pigache 3 fois Pigace une fois, le nom de lieu Allenchon Alençon.
- § 16. La vélaire latine c devant a, de même que le k germanique devant a, i, e, restent k en normand. C'est là un des traits caractéristiques de la scripta de notre auteur. Ici il semble bien plus conservateur que pour le phonème précédent. Il faut dire pourtant que, dans beaucoup de mots, surtout dans ceux où le k se trouva devant un e secondaire, les parlers normands modernes ont la forme palatalisée; souvent il y a concurrence des deux types. C'est pourquoi nous distinguons les deux groupes k^a et k^e .
 - a) Attestée toujours avec la graphie normande :
- k^a : les appellatifs carpenter, -ier, -erie, cariage, cartier 'charretier', cartée 'charretée', cable, carriere, caynes 'chaînes', caril, recauchier, candelle, carbon, casuble; le mot savant calice; les noms de famille Capelle, Le Cam-
- I. Dans certains mots, la graphie ch est purement traditionnelle : ainsi saint Nicholas, le nom de personne Nichole; pour 'chœur d'église' l'auteur hésite entre chuer et cueur.

pion, Caudel, Lescaudé, Biau Camp, Le Cat, Le Carpentier, Karechu, Cambremer, Brocart, le nom de lieu Cambernon et d'autres.

- ke: les appellatifs quesne(s), quesnot, queville, cloques, chouques 'souches', viqués 'guichets'; les noms de famille Quesnel, Fiquet, Franquet, Le Mosquet.
- b) Attestés toujours avec une graphie originairement non normande : k^a : les appellatifs chargier, (en)chargi, descharge, -ier, chacun(e), cho(i)sir, chose(s), chaperon, chanoine, chatel, cha(s)telerie, chacis, -ss-, char = cher (caro), champ, chantier, chambre(s), change, chaere, 'confessionnal', chancelier; les noms de famille et de personne : Trenchart, -an-, Blanchart, Charles, le nom de lieu Mont Chaton.
- k^e: les appellatifs cheval, -aux, chevaucher, chevalier, chemin, chevrons, eveschié, achevé, ta(s)che, marchi(é), blanche, -ir; les noms de famille et de personne: Chemin, Le Chien, Le Chevalier, Le Riche, Michiel, le nom de lieu Blanchelande.
- c) Doublets: les appellatifs cau(l)x 23 fois chaulx une fois; carete(s) 20 fois charete une fois; car(r)ier 5 fois charier une fois; canvre 3 fois chanvre une fois; capelle 2 fois chap(p)elle 2 fois; capitre chapitre; le verbe cadere a abouti en normand à cair: nous trouvons une fois le participe passé fém. caeste, dans tous les autres cas il y a la graphie ch- (chaest p. p. m., chaite p. p. f., chait, chayrent); le nom de personne Ricart, -d 25 fois contre Richart, -d 7 fois.

Notre auteur ne commet qu'un seul hypercorrectisme : il écrit *chayés* pour 'cahiers'. A la manière des scribes du moyen âge, il peut lui arriver d'employer les deux graphies dans la même phrase, p. ex. « A Cousin et ses compaignons et Briqueville, cartiers, pour IIII *careles* pour amener le dit tuf, pour chacune *charete* XII s. VI d. pour jour... ».

La terminaison latine -ica(re) constitue, comme toujours, un cas spécial: dies dominicus > dimenche (mod. dimanche), carricare > chargier (mod. cherger), *exradicare > esrachier (mod. eracher), impedicatu > empechi (mod. empêquer, -cher), composé de pertica > estamperque (mod. étamperque).

D'une façon générale, on peut dire que les formes de la scripta correspondent assez bien à celles du patois moderne, qu'il s'agisse de formes ayant conservé la vélaire ou de formes palatalisées. Dans la mesure où il nous a été possible de contrôler la chose, il résulte que la correspondance est parfaite dans environ 50 °/0 des mots. Dans 16 °/0 des mots il y a contradiction patente entre la forme dialectale d'aujourd'hui et celle qu'écrit notre auteur.

- § 17. La vélaire g devant a n'est conservée que dans le mot d'origine germanique gardin (mod. gardin, guerdin). Dans tous les autres cas l'auteur suit l'usage français 1.
- § 18. La chute de s intérieur devant consonne, à l'époque chose accomplie de facto, se manifeste aussi dans l'orthographe : chatel pour chastel, futaine pour fustaine, fet pour fest, juques pour jusques; mais en général l'auteur continue à écrire couster, fenestre, etc. suivant l'usage de son temps ².
- § 19. Le picard, le wallon et les parlers de l'Est ont conservé le wbilabial germanique initial. Bien que le normand ait remplacé cette consonne dans la plupart des cas par gu-suivant l'exemple français, un nombre de mots ont conservé l'initiale germanique tout en la faisant passer à la labio-dentale v-3. Dans notre texte nous ne trouvons que des noms de personne ou de famille: Vautier, Vion, La Viberde contre Gautier, Guillaume (dans la partie latine Galterii, Guillermo) et les appellatifs guerre, deguerpie, garnir, gardes, je desgagé. Notons aussi viqués = fr. guichets, quoique ici l'étymologie probable soit l'anc. scand. vik.
- § 20. Lambdacismes par dissimilation: flarie pour frarie, selourge pour serourge < sororiu.
- § 21. Perte de la mouillure de \underline{l} : viel 'vieil'; dans muralle, Cornoualle, il est difficile de décider la valeur phonétique de la graphie -ll-. Cf. toutefois Poppe, p. 28.
- § 22. Métathèses: frevier 3 fois pour fevrier attesté 12 fois (mod. févérier); Gevreys, Gevrais 'Gervais', Fremin 'Firmin'. Notons aussi la dissimilation dans mecredi, qui correspond exactement à la forme moderne mécrédi.
- § 23. En moyen français, l'r final était pratiquement amuï. Le patois normand n'a jamais restitué cet r, de sorte que la terminaison -ōre est aujourd'hui - \ddot{o} . Dans notre texte nous avons quelques traces de cet amuïssement : couvrous 4 fois, couvroux une fois, Saint Sauvous; dans tous les autres cas, l'auteur écrit la consonne finale, bien qu'il ne l'ait guère pro-
- 1. Notons les graphies du nom de lieu Guiofosse 'Geffosses' et du nom de personne Guieffré, qui trahissent une phase de la palatalisation.
- 2. La chute de -s final dans la terminaison de la 4º personne du présent, telle qu'elle est fréquente dans la scripta normande du moyen àge, se trouve une seule fois : nous avion, mais ce peut être un lapsus calami.
- 3. Cf. Poppe, p. 28, et H.-E. Keller, Étude descriptive sur le vocabulaire de Wace, Berlin, 1953, p. 435-436, et ZRPh. 69 (1953), 150.

noncée dans la langue de tous les jours. — Nous constatons quelque chose d'analogue pour la terminaison -iers: il écrit 22 fois ouvriés contre une fois ouvriers, 2 fois cartiés contre 2 fois cartiers, milliés — milliers, fourneliés, chayés 'cahiers'.

Morphologie.

Dans ce domaine, il y a fort peu de chose à dire. La morphologie de cette scripta est foncièrement française. Remarquons que la monotonie du style d'un livre de comptes ne permet guère un épanouissement particulier des formes. — Notons toutefois l'imparfait du subjonctif sigmatique que je vousisse et la forme mis(s)ire, originairement le cas-sujet, mais employée aussi comme régime, tout comme monsignour et variantes font office de sujet. La flexion est en pleine désagrégation.

Syntaxe.

Ce que nous venons de constater pour la morphologie, vaut aussi pour la syntaxe, qui offre peu d'intérêt. Voici ce que nous avons trouvé digne d'être relevé.

- § 1. On constate une certaine confusion entre les articles définis as et es. L'auteur écrit non seulement « remis es prisons de Bayeux », mais encore « pour obtemperer es dit seignours ». Alors qu'au singulier il ne confond jamais au et eu, au pluriel il prend une forme pour l'autre, p. ex. « ... pour la forgerie que il apartenoit faire au mostier, tant a l'engin que es pollies et bagues, et pour servir es bataux des sains, que es sains que en toutes choses... ». C'est l'usage du patois moderne.
- § 2. Les compléments-noms de personne sont construits : a) sans préposition. C'est le cas le plus fréquent : la meson Julien Hardel, l'uys Perrin du Vey, la carrière Burnel de Monthuchon, l'austel Flaquet, etc.; surtout pour indiquer la parenté : (la) femme NN (20 fois), la fille NN, mere NN; un peu moins souvent dans des expressions du style judiciaire : du don monsignour le dalphin, du don Sevestre Le Roux, l'execucion NN (8 fois); dans l'indication des fêtes : la decollacion saint Jehan Baptiste, l'invencion
- 1. Cf. Gardner-Greene, A Brief Description of Middle French Syntax, Chapel Hill, 1958, p. 5-6; G. Gougenheim, Grammaire de la langue française du seizième siècle, Lyon-Paris, 1951, p. 210-211.

saint Estienne, le jour saint Andrieu l'apostre, la nuyt saint Martin d'yver, vigille saint Lucas, etc.;

- b) avec la préposition de. La propriété est rarement indiquée de cette manière : la main de Jehan Le Cointe, du bosc de Guillaume Le Carpentier, etc. Avec les noms de parenté cet usage est de même assez rare, femme, ante, mere, filx de NN (5 fois). Dans le langage juridique nous trouvons : du don du roy nostre sire, le mandement de NN, les executeurs (-ours) de NN, l'execucion de NN (7 fois), les despens de NN, le pardon de saint Nicholas, l'intercession de NN. Dans le langage religieux : pour les ames de NN et de leurs femmes, pour l'amour de Dieu et de saint Nicholas; les fêtes des saints sont rarement indiquées avec de : vigille de N (2 fois), le jour de saint Pierre et saint Pol apostres;
- c) avec la préposition à. Cet usage est limité à l'indication de la parenté : la mere a la femme Jehan Le Cointe, la femme au Mesle, femme au Forbissour.
- § 3. L'auteur préfère nettement l'accord du participe présent non seulement en nombre mais en genre ', p. ex.: « Item autres lettres empetrées par..., contenantes la recepcion des dites lettres royaux »; « pour II poullies de cuivre, pesantes XXIX livres de metal ». Beaucoup plus rare est la construction : « toutes autres choses appartenans à la dicte muralle ». L'auteur ne doit pourtant pas avoir eu des idées très claires à ce sujet, car une fois il emploie la forme féminine avec un antécédent masculin : « Et s'ensuivent les noms des carpentiers et autres ouvriés, commenciés (sc. qui ont commencé) le lundi derrain jour de fevrier et continuantes le mardi premier jour de mars... ». Peut-être est-ce un latinisme! Il est aussi bizarre qu'il emploie le participe présent pour le participe passé, p. ex. : « ...voir lestre du roy a seau jaune, adrechante au baillif de Caen », « lequel Clarée, pourteur des dites letres obligatores... adrechantes a Olivier Basselin. »

^{1.} Cf. Gardner-Greene, op. cit., p. 36-37; Gougenheim, op. cit., p. 121. — Notons que dans l'emploi de l'adjectif grand, l'auteur hésite entre : une grant piere et pour V pierres grandes.

Glossaire 1.

allours, s. m. pl., p. ex.: « Item pour Le Pellé, de Cambernon, pour XXXV clées, pour fere les allours pour lever le fest » (54); « Item pour cordage de despense, allours, plastre, plon, carbon et la pierre de le croisillon... » (58); « ... et XV pieches d'allours » (73) et passim. — Cf. Godefroy I, 218, sub aleor: « IIII charrées de menu merrien pour faire les alours en la roe par devers la court official » (1379, Arch. Aube, reg. 3, G 345); « LII cloies pour faire les diz alours » (ibid.); « Pour faire les allours pour lever la maçonnerie au long doudit jubé et faire ung touret a lever les pierres amont » (1386, ibid.); « ... IIc de clou a coustre tonneaux chanslatez et a faire les aleurs » (1348, Cherbourg; Actes norm. de la Chambre des Comptes, éd. p. L. Delisle, p. 365).

Les significations 'allée, chemin, galerie, portique', etc., qui se trouvent dans Godefroy et le FEW I, 86a (sub ambulare), ne conviennent guère; le mot semble plutôt employé dans le sens de 'pièces de bois servant à faire un échafaudage' (cf. l'article clèes). Il désigne sans doute la même chose que le type allier que nous trouvons dans Gouberville; « les couvreurs commencèrent à fère des alliers pour couvrir la maison » (Poppe 238) et que Moisy définit de la manière suivante : 'échafaudage dressé contre une maison, un mur, etc., en construction pour y placer les ouvriers et les matériaux, et que l'on élève au fur et à mesure de l'avancement des travaux'. Nous pensons qu'il faut y voir un dérivé du verbe aller : ce sont les planches sur lesquelles circulent les maçons autour de l'édifice en construction. Dans la partie latine, notre auteur traduit par deambulatorium : « tam pro lignis pro faciendo deambulatoria » (113). Le parallélisme sémantique avec corridor (FEW II, 1566-7 et 1547 a) est du reste frappant.

ante, s. f., p. ex.: « pour faire I fillet sus les antes pour porter l'angin » (75). — Parmi les significations techniques que Littré donne du mot ente 'scion', on trouve la suivante: 'terme d'architecture. Nom donné en général aux jambes de force qui sortent un peu hors du mur', définition qui convient assez bien dans notre cas. Le FEW ne donne rien sub *imputare.

asseer, assoyer, v. a. 'installer'. P. ex.: «le vin de l'alouage du dit pignon et pour autres machonneries pour asseer les dictes fenestres» (160); « pour couvrir le dit pourtal et asseer la goutere » (162); « et assoyer la dicte goutiere » (162). — Pour l'explication morphologique cf. K. Jaberg, S'asseoir, eine morphologische Studie, in Sprachwissenschaftl. Forschungen und Erlebnisse, Paris-Zurich-Leipzig, 1937, p. 255-6. — Poppe 243 a également constaté le sens technique du verbe assoyer (une serrure, la porte, ung vitre, etc.), que Godefroy ignore.

bagne, s. f., p. ex.: « IIII es de fou pour feire II bagnes quarrées pour servir les machons »
(74). — Cf. FEW I, 325 b : norm. banne 'grande charrette garnie de planches, grand tombereau'. Poppe 137 : bane 'Bretterwagen'.

1. Nous nous bornons à mentionner les mots qui sont intéressants du point de vue du lexique dialectal normand ou qui offrent un problème lexicologique général. Le nombre indique la page de l'édition Le Cacheux.

- Diminutif: benel, banel, beneaux, p. ex.: « pour vuidier devant le mostier les taillieures des ardoises, o son benel » (67-8). Afr. mfr. benel 'tombereau, etc.' (surtout pic. et norm.). — Dérivé: « VIII benelées de sablon..., une benelée d'argille » (158); latinisé: « pro qualibet beneleia » (130). Norm. bannelée 'contenu d'un banneau'.
- bastiere, s. f., p. ex. : « Item une bastiere pour aporter du sablon pour couvrir le mostier » (55); « faiseur de bastieres » (18). Cf. FEW I, 280a : pic. norm. batière 'bât'.
- batel ou batal, s. m.: «...pour servir es bataux des sains» (80). Cf. FEW I, 289 b sub *battuaculum: mfr. batail 'battant de cloche', FEW I, 392 a sub battuere: afr. batel 'id.'.
- berage, s. m. 'boisson'. P. ex.: «tant en pain blanc, char de beuf, de moultons, berages» (54); «tant en avene, un boissel, fouache, cher et berage» (65). Dérivé de beire 'boire'. Manque dans l'article bibère du FEW I, 349 b, qui ne donne que norm. brévage.
- billon, s. m.: «...furent prins eu tronc le dimenche des Brandons, XIII de frevier LXVI s. Item pour le billon qui estoit dedens, qui valut par la main de Jehan Le Cointe xxxv s.» (30) Cf. FEW I, 364 b sub *bilia: billon 'monnaie de cuivre'.
- **boul**, s. m.: "pour XIII pieces de boul longues pour faire alours pour ledit pignon de Saint Flocel "(160). Cf. FEW I, 346: norm. bou(l) 'bouleau'; Poppe 66: bout.
- braier, v. a.; « Item pro pixce resina pour braier dictam fenestram » (138). C'est le français brayer 'enduire de brai, de goudron'. Le mot est bien enraciné en Normandie, cf. FEW I, 508 b: norm. brē 'poix'; Poppe 83.
- cable, s. m.: « la vendicion du cable de Saint Nicholas, que il achata, cy mis en recepte de XL l. » (25). Il ne s'agit pas du mot câble attesté aussi dans notre texte—, ce que suppose l'éditeur (p. 25, note 4), car un câble ne coûtait guère quarante livres. Nous avons affaire à cablé ou (bois) cable, cité aussi par Poppe 284 et mentionné dans le FEW II, 483 b sub katabole. Il signifie normalement 'bois abattu, renversé par le vent; arbre ou branche abattu par le vent'. Dans notre cas il pourrait s'agir aussi de déchets de bois.
- cable, s. m.: « achate un cable de canvre pour lever les trefs et le bois du mostier ... de la somme de LX s. t. » (44). Cf. FEW II, 331 a. La forme normande est devenue celle de Paris.
- campanal, -el, s. m. ou adj. 'clocher'. P. ex.: « la tour campanel » (71); « pour la dite tour et campanal refaire » (71); « pour leur tasche de faire la tour et campanal » (77).

 Manque dans FEW II, 149, sub campana.
- caril, s. m.: « pro faciendo clausuram camere mee et lectum, scilicet caril, cum aliis oportunis in domo » (119). Dans une charte de Saint-Pierre-d'Arthenay (arr. de Saint-Lô) de l'an 1333, nous avons trouvé un quaeril de liet (Actes norm. de la Chambre des Comptes, éd. p. L. Delisle, p. 60). Dans Gouberville on rencontre: « ... Th. faisoyt ung petit chasril pour sa femme qui est preste d'accoucher »; « L., meneuvrier besongna pour fère ung chayril à mettre devant le feu, quand il y auroyt céans des gens malades ». Poppe 127 croit que le meuble est expliqué par la suite comme « ung petit chariot pour les malades ». Le FEW II, 507, mentionne sub cathedra le chayril de Gouberville avec la signification 'fauteuil pour malades', alors qu'il range chariot sous carrus (II, 431 b) 'partie inférieure de châlit montée sur des roulettes et permettant de faire rouler le lit', anc. sav. 'id.'; Blonay tsèryo 'lit à roulettes où l'on couchait

les enfants', Ollon tseryé. Cf. aussi Barcelonette carret 'petit lit monté sur roues'. La ressemblance phonétique a provoqué ici la confusion de deux mots. Le « chariot » est un lit à roulettes et est tout autre chose que le mot normand qui se cache sous les diverses variantes de quaeril, caril, chasril, chayril, qui signifie vraisemblablement 'bois de lit' ou tout bonnement 'lit': « lectum, scilicet caril ». Il est difficile de décider si ce mot remonte à cathedra ou à carrus. Les formes quaeril, chayril font plutôt penser à un dérivé de cathedra à l'aide du suffixe -ile.

- chassis, s. m.: « pro faciendo le *chassis* et viqués fenestre alte aule » (138). Cf. *FEW* II, 311 a. Le *chassis* est le châssis dormant de la fenêtre. « Pro asseribus et *chacis rois* de la garde robe » (127); ce mot doit désigner les châssis dormants sur lesquels étaient fixées les portes de la garde-robe.
- chistrum, éventuellement forme latinisée, s. m. : « Item pro clavis faciendo chistrum pro dicta porta et alia negocia » (123). Il s'agit probablement du mot français chestron, chétron (FEW II, 716 a et XVI, 327 a sub kiste) 'coffret intérieur sur l'un des petits côtés d'un coffre', mais il paraît difficile d'appliquer ici cette définition.
- chiviere a rouelles (76) 'sorte de brouette plate'. Cf. Poppe 137-8: civière à rouelle, donc avec une seule rouelle, type que notre auteur mentionne dans la partie latine: « Item pro una chiviera, cum sua rota » (125). La rouelle désigne en normand spécialement la roue ou les roues de la brouette (Moisy).
- cipes, s. f. pl. 'chiffons': « Item pro cipes pro faciendo de colla » (138). C'est le mot chipe de l'ancien français, attesté pour la première fois en 1310, 'chiffon, rognure d'étoffe' (cf. FEW II, 638ab). Il est intéressant que notre auteur n'emploie pas le type normand chiffe.
- clées, s. f. pl., p. ex. : « ... pour XXXV clées, pour fere les allours » (54) et passim. Il ne peut guère s'agir du mot claie (cf. FEW II, 776), car les significations ordinaires de ce mot ('treillis d'osier, fascinage, porte à claire-voie, etc.') ne sont pas celles que lui donne notre auteur. Dans Godefroy IX, 104, nous trouvons: « XX cloyes doubles pour eschafauder, chacune cloye valant X deniers » (1414, Comptes de Nevers, CC 19, fol. 4 vo). — Les échafauds du moyen âge se composaient de boulins et d'échasses, sur lesquels on posait des planches. Le boulin est la pièce de bois horizontale engagée par l'une de ses extrémités dans le mur de la construction, et l'échasse, la pièce de bois verticale qui sert à soulager l'autre extrémité du boulin. La clée doit désigner une pièce de bois servant à faire les allours (voir ce mot), et il faut rapprocher le mot du bessin (Calvados) cllée (= $kl\acute{e}$) 'coins en bois que l'on enfonce entre les jumelles du pressoir, pour augmenter la pression', Pont-Audemer (Eure) clave 'traverses, barreaux de bois posés horizontalement dans une barrière dormante ou dans une porte à claire voie'. Notre mot dériverait alors de clava (FEW II, 756b); l'évolution phonétique anormale du -v- intervocalique pourrait s'expliquer par l'influence de claie < *clēta, vu la possibilité d'un voisinage sémantique des deux mots.
- clorre, v. a. 'entourer d'une barrière (d'un mur, d'un fossé, etc.) qui empêche l'accès ':
- 1. Cf. l'explication et le dessin donnés dans GPSR III, 373, à l'article chariot, 5) 'lit bas, généralement sur roulettes, qu'on pousse sous le grand lit pendant la journée; il est souvent réservé aux enfants.' Ce meuble est désigné par toute une série de synonymes.

- «...pour faire le parvis devant Saint Nicholas, clorre a mur a chaulx et assablon...» (30). Cf. FEW II, 749 a et Poppe 166-7. L'auteur parle ensuite de « la dite cloture » (30).
- corbel, s. m.: « pour une tronche de quesne, pour faire un corbel soubx I tref » (49). Cf. FEW II, 1239 b. Mfr. nfr. corbeau ' pierre sortant du mur et soutenant une poutre'. Le corbel est ici en bois.
- corniere, s. f.: « une grant pierre plate pour faire l'entablement du passage de l'entrée de la corniere » (87). Cf. FEW II, 1199 b : Afr. mfr. corniere 'angle, coin d'une maison', en normand cosniere, etc.
- couplets, s. m. pl. : « pour fare les couplés, sareures, tourous, clés » (108); « pro faciendo les porteures et couplés de ladicte fenestre » (138). Norm. couplets 'toutes choses, de même nature, qui par leur assemblage servent à former un tout (d'un paquet, d'une chaîne, de l'échine) '(Moisy). Mfr. nfr. 'réunion de deux pièces de fer jointes par des charnières ', FEW II, 1157 b. Dans notre texte, le mot désigne sans doute les gonds de la fenêtre ou de la porte.
- couplière, s. f.: « II boucles pour les couplières des bataux des sains du mostier » (80-1).

 Les boucles sont des anneaux situés à l'intérieur du cerveau de la cloche, et les couplières sont les courroies de cuir au moyen desquelles le battant est suspendu à ces anneaux. Norm. couplère 'bandes de cuir qui servent à relier... la batte du fléau au manche de cet instrument' (Moisy). Cf. FEW II, 1157b. Le sens que le mot possède ici n'est mentionné nulle part.
- criete, s. f.: « Item, pour refachon et change de la criete et pinte du mostier » (84). Il s'agit vraisemblablement de l'afr. mfr. creste 'pièce de bois servant à faire l'arête du toit '(1322-1490), cf. FEW II, 1352 a. La diphtongaison est bizarre. Dans pinte nous avons une faute d'écriture de la part de l'auteur: il faut sans doute lire pointe 'endroit le plus haut '(FEW IX, 574 a).
- croisillon, s. m.: « Item pour cordage de despense, allours, plastre, plon, carbon et la pierre de le croisillon (l'auteur a intercalé en cet endroit le dessin du croisillon à l'encre rouge; il a la forme d'une croix potencée) fut fait et pour fachon du dit croisillon, qui n'estoit pas du marchi du dit pygnon » (58). Il doit s'agir d'une ouverture ou fenêtre en forme de croix dans le pignon. Les définitions du mot croisillon données dans FEW II, 1376 b et 1380 b, ne conviennent guère.
- cuillir, v. a.: « Item pour VIII peaux de parchemin pour fare les copies et brefves pour le pardon et faire cuillir. vI s. » (38). Il s'agit d'un « pardon », c.-à-d. d'une lettre d'indulgences concédée le 10 juillet 1414 par le légat du pape Jean XXIII (Balthasar Cossa, détrôné en 1415). Le verbe cuillir ' cueillir ' a ici probablement le sens de 'quêter', c.-à-d. faire la collecte en distribuant les « brevets » d'indulgences. Notons que les mots « et faire cuillir » ont été ajoutés plus tard au texte.
- dala, forme latinisée de dalle 'évier'. P. ex.: « qui asportaverunt magnos lapides, pro dala coquine » (116); pro faciendo parvam dallam de quoquina » (128). Mot normand. FEW III, 4 b et Poppe 121.
- despens, s. m. pl., p. ex.: « Item pour ces despens, XV d., pour jour » (42); « Item pour les despens dudit mardi XIe jour d'octobre, que le festier fut levé, tant en pain blanc, char de beuf, de moultons, berages, autres abillement pour le jour, a la somme de... » (54); « Item pour les despens de VI caretes, gens et chevaux d'emprunt, comme il est

- contenu a la cedule des despens » (62) et passim. Ce mot ne signifie pas seulement 'les frais' mais en particulier la nourriture journalière des hommes et des bêtes. Cf. Poppe 86. Le féminin sg. despense est synonyme, p. ex. : « Item pour sa despense des diz jours dessus dis... » (43).
- destourbier, s. m. : « contenantes le rompement et destourbier du tiers ban au tiers dimenche des banies et criées » (83). Cf. FEW III, 102 a : norm. détourbier 'gêne, trouble, dérangement'.
- doler, v. a., p. ex. : « doler le quesne » (39); « doler le bois » (79); « pro dolacione unius querci » (129). Verbe français mais aussi normand, signifiant 'dégrossir, façonner, aplanir du bois '. Cf. FEW III, 116a.
- estamperque, s. f.: « pour l'estamperque pour faire l'engin du moustier » (73). Norm. étanperche, étanperque 'grosse perche' (Moisy). FEW VIII, 282 a : Saint-Lô estamperche 'perche étayant l'échafaudage d'un maçon'.
- esto(u)rnel, s. m.: « II fous pour l'estornel » (23). Cf. Godefroy III, 630: « Troys poullyes de cuivre de l'estourneau avec l'engin de bois » (1527, Inv. de l'engin du balisage d'Orléans). Se disait encore au commencement du XVII° siècle. L'estournel désignait le treuil ou cylindre sur lequel s'enroulait la corde de l'engin qui servait à élever les fardeaux; le manivelletier (voir ce mot) servait à le faire tourner. Il s'agit d'un dérivé du verbe esto(u)rner < to(u)rner.
- fenestre a yraigne: « pour la fereure de la fenestre a yraigne de la haute salle » (159). Fenêtre avec des barres de fer faisant saillie. Le type yraigne

 aranea est fréquent dans les parlers de l'Ouest (Guern. iragne, hbret. irañ, etc.); dans Gouberville yragne (Poppe 55, 272).
- fest, s. m., p. ex.: « le fet du mostier » (55); « pour lever le fest » (54); « au devant que le fest fut levé » (53). Le mot s'applique soit à l'ensemble de la charpente, soit à la pièce de bois horizontale qui réunit les deux extrémités supérieures des poinçons de fermes, c.-à-d. la poutre qu'on appelle faîtage. Le mot est normand; cf. FEW III 577 b et Poppe 236.
- festier, s. m.: « que le festier fut levé » (54). Synonyme du précédent. Le FEW ne mentionne mfr. festier (norm. xvie siècle) et norm. faitier qu'au sens de 'tuile faîtière'.
- festure, s. f., p. ex.: «Item pro XII festures» (149); «Item pour III feteures, pour ledit pourtal» (162); «Item pro VIII taffetis scilicet festures» (132). Selon Godefroy, il s'agit de 'tuiles courbes dont on recouvre le faîte des maisons'. Cf. FEW III, 577b: afr. mfr. festure 'tuile faîtière'.
- fillet, s. m., p. ex.: « pour I serisier, pour faire I fillet sus les antes pour porter l'angin » (75); « pro les rois super aulam et filles cum duodecim columbis et aliis lignis » (126). Dans Gouberville: « le fillet de la garde-robe de ma chambre rompit », etc. (Poppe 235). Selon FEW III, 538 b, le mot est moderne et un terme technique des charpentiers parisiens ' petite poutrelle faite d'un jeune arbre'. L'attestation du mot en Normandie dans le premier tiers du xve siècle prouve qu'il est assez ancien et pas spécialement parisien.
- forgerie, s. f.: « Raul Nicholle, donne IX s. en forgerie, non pas en argent » (25). Le mot indique vraisemblablement des objets en fer forgé. Manque dans le FEW III, 343 b.

- fou, s. m. (23) 'hêtre'. FEW III, 371, atteste des descendants de fagus à Saint-Lô, Guernesey et Jersey.
- frenot, s. m. 'jeune frêne': « pour fere les manivelletiers de l'angin, IIII frenos » (23). Manque dans FEW III, 772 a. Même suffixe que dans quesnot, très fréquent dans notre texte, cf. FEW II, 460 a et Poppe 67.
- gite, s. f.: «Item pour II gites de vin et une pinte, portés en l'ostel de monsignour de Loré» (43). D'après le contexte, ce mot, dont nous avons cherché en vain une explication dans les dictionnaires, désigne vraisemblablement un récipient ou une mesure. Pour des raisons phonétiques il est peu probable qu'il faille le rattacher à l'anc. picard queste, guiste (< mnl. kiste, cf. FEW XVI, 327a). L'auteur a confondu deux termes: En normand le mot gite peut désigner un soliveau (le mot est très répandu dans le Nord de la France au sens de 'poutre, solive, etc.', cf. FEW V, 3 b, sub jacēre). Le fust, par contre, n'y est connu que dans la signification de 'tonneau' (le fûtier est le tonnelier), cf. FEW III, 916a et Poppe 217. Or, notre auteur, sachant le français en plus de son dialecte natal, connaissait le mot fust aussi au sens de 'poutre, solive', témoin une phrase de la partie rédigée en latin: « pro carpentando ligna et fustas de solaria » (129). Il a donc pu raisonner: fust = gite = poutre, fust = tonneau, donc gite = tonneau.
- landon, s. m., p. ex. : « III botes de corde de landon, pour lier les allours » (160). Cf. FEW XVI, 442 a, sub *landa : norm. landon 'corde'. La corde de landon était une sorte de corde très forte employée pour les gros travaux. C'est avec elle qu'on liait le boulin à l'échasse dans les échafaudages.
- lerru, s. m. 'lierre': « pour curer et esrachier les ordures du mostier et lerru » (67). Cf. FEW IV, 397: norm. lierru, Jersey yèrü, etc.
- macés, s. m.: « Item aux dessus dis, pour II faceaux de fain pour fare le macés du solier » (161). Godefroy V, 196, sub masseis, donne le substantif masculin massich 'construction massive', p. ex.: « Et quant au cloquier dudit beffroi, il sera sur les murs et massich dudit beffroi et se arraseront les solles sur le massich de la machonnerie » (1396, Péronne). En fr. mod. massif de maçonnerie 'construction pleine et solide'.
- main, s. f.: « Item pour une *main* de papier, pour metre les ouvrages en escript » (55). Cf. *FEW* VI, 286a: 'assemblage de 25 feuilles de papier'. N'était pas attesté jusqu'ici entre un hapax du XIVe siècle et 1508.
- manivelletier, s. m.: « pour faire les manivelletiers de l'angin, IIII frenos » (23). La pièce de fer ou de bois qui, placée à l'extrémité d'un treuil ou d'un essieu, servait à le faire tourner. Le mot manque dans FEW VI, 205-206, sub *manibella.
- muete, s. f.: « pro faciendo loca ad ponandum galinas, scilicet muetes gallice » (127). Muette est normalement un terme de fauconnerie et signifie la maison où l'on met les oiseaux au temps de la mue. Employé ici au sens banal de 'poulailler'.
- ostevent, s. m., p. ex.: « pour l'oste vent de ladicte chambre » (159); « pour bois et carpenterie de l'oste vent de la haute salle pavée » (162). Cf. FEW VII, 288: mfr. ostevent 'paravent, portière'. Le mot ne semble pas avoir le sens de 'auvent'.
- paillier, s. m.: « pour IIII pailliers de cuivre sur que les cloques tournent » (77). Cf. *FEW* VIII, 4 a : afr. paelier 'segment de sphère souvent en cuivre ou en fer, facilitant le mouvement horizontal d'une porte, de deux parties d'une machine l'une sur l'autre', norm. pallier (1335, Actes norm. de la Chambre des Comptes, éd. p. L. Delisle,

- p. 128). Le sens est ici celui du mfr. palier 'grosse pièce de cuivre, etc., sur laquelle porte le tourillon d'une cloche '.
- paletus, forme latinisée de palet, s. m. P. ex.: « pro VII centum de paletis, pro solario de garda roba » (128): « Item pro IIII paletis... » (132). Les palets sont en Normandie 'les lattes courtes appuyées sur les solives pour soutenir l'aire du plancher'. Le FEW VII, 527 a, n'atteste le mot que depuis 1508. Cf. Poppe 234.
- pipe, s. f., p. ex.: « pour III pipes de caulx » (72) et passim. Cf. FEW VIII, 561 a. La pipe semble avoir contenu environ trois sommes (voir ce mot).
- planne, s. f. 'page': « Somme de ses trois plannes XXXVII 1. II s. X d. » (162). Je remercie mon ami Baldinger de m'avoir rendu attentif à l'ancien béarnais plane 'page (d'une feuille de papier)', anc. gascon planada 'id.' (FEW IX, 27 b). Corominas, DCELC III, 156a, donne pour llana plus fréquemment sous la forme savante de plana la signification de 'cara de una hoja de papel' (3° quart du xv1° siècle). Dans notre texte, le sens du mot ne fait pas de doute, puisque la somme des mises faites en 1431 pour le presbytère de Saint-Nicolas de Coutances inscrites sur les trois pages en question (= fol. 68 v°-69 v°) correspond effectivement au montant indiqué. Comme, au point de vue phonétique, l'évolution d'un latin plāna à norm. planne est aberrante, il faut supposer un latinisme. Notons toutesois que Du Cange ne mentionne pas de type « plana » signifiant 'page'.
- ponçon, s. m.: «un ponçon de sidre» (44). Cf. FEW IX, 583 b: mfr. ponchon, mfr. nfr. poinçon 'mesure de vin'. Norm. poinchon 'sorte de tonneau'.
- porteures, s. f. pl.: « pro VI gons et VI porteures, pro ostiis de la garde robe » (128); « pro faciendo les porteures et couplés de ladicte fenestre » (138); « pour reforgier les portoures, thourous et leur aplet...» (61). Ce mot désigne vraisemblablement des charnières. Manque dans FEW IX, 206b.
- pot, s. m. 'mesure pour les liquides': p. ex. « pour III pos de vin » (57); « pour II pos de servese » (87); « in cicera, X pos, VIII d. le pot... » (130). La capacité du pot variait suivant les localités. Dans la région centrale de la Normandie, elle équivalait à 1 litre 90 centilitres, plus tard à 2 litres. Cf. FEW IX, 262 b et Poppe 333.
- **pourferir**, v. a. 'enduire les murs de mortier, badigeonner': « Item a Estienne Jehan, pour blanchir et *pourferir* la haute salle » (162). Cf. *FEW* III, 466b: norm. *porfrire*, etc. Il s'agit à peu près du même travail que celui qui est exprimé par le verbe *pourjecter* chez Gouberville (Poppe 233).
- psallere, s. m.: « Premierement. Robert Rector, Ricart Abri, cartiers, pour amener l'ardoise de Savigny, Pour despens et psallere, et y en avoit XVIIc, a XX s. le millier, vallent XXXIII s. » (62). L'ardoise se vendait au millier; il est donc question des despens (voir ce mot) et du salaire des deux charretiers. De la part d'un curé la faute d'orthographe est pardonnable, puisque le verbe latin psallere est pour lui un mot courant. Dans la partie latine, nous trouvons toujours: pro salario, pro sallario. Du point de vue phonétique, nous avons ici une jolie preuve que le groupe initial ps- était prononcé s- (cf. psalmu > saume).
- quarte, s. f. 'mesure pour les liquides': « Item pour une quarte de servese » (56). La quarte forme la quatrième partie d'un pot (voir ce mot). Cf. FEW II, 1423a et Poppe 333.
- rais, s. m., p. ex.: «Item pour XIII rais d'aveine » (48); « pour XX rais d'avene »

- (55). Cf. FEW X, 99a: fr. res 'mesure pour les choses sèches' (1249-1624). L'attestation de cette mesure pour le Cotentin n'est pas sans valeur.
- ravine, s. f., p. ex.: « pour XXII sommes de sablon de ravine » (76); latinisé: « pro XIII oneribus sabuli de ravina » (131). Cf. FEW X, 68a: norm. ravine ' petits cailloux, détachés par le courant, du lit des cours d'eau et que l'on extrait du sable; petit gravier'. Le sablon de ravine était donc un sable grossier, presque du gravier; il s'opposait vraisemblablement au sablon de mer, qui était très fin. Cf. Poppe 193-4.
- rois, s. m. pl., p. ex.: « pro les rois super aulam » (126); « Item pro decem rois » (126). En anc. normand nous rencontrons: « Pour faire et asseer illec XXXVI roix de XV piez de lonc... et le planquié dessus icels roils... » (1345, Caen, dans Actes norm. de la Chambre des Comptes, éd. p. L. Delisle, p. 330). Il s'agit du norm. rouets 'solives (sur lesquelles repose le plancher)', mentionné aussi par Gouberville (Pope 235). Guern. rouaïes f. pl. 'chevrons', Percy rouis m. pl. 'solives carrées', Jersey rwè s. m. 'solive'. Mot d'origine incertaine.

Il se peut que ce mot se trouve aussi dans « pro asseribus et *chacis rois* de la garde robe » (127).

- Rosete, vin de...: « Pour une pinte de vin de Rosete pour le reconforter » (51). Le vin de Rosette est mentionné dans plusieurs documents du xve siècle. Dans notre texte il semble s'appliquer à un vin de qualité supérieure, différent de celui que l'on buvait ordinairement dans les repas. Cf. Godefroy VII, 241: « Vin bastard, rosette, ypocras, Rommenie et aultres bons vins » (1527, Prenosticat. de Songecreux).
- Rouesons, s. f. pl.: « le mardi devant Rouesons » (62); « le mercredi de Rouesons » (72); « le jeudi de Rouesons » (72). Cf. Poppe 259: rouvaisons, Cotgrave 1611: rouaysons. Il s'agit des jours de prières avant l'Ascension.
- solier, s. m., p. ex.: « Item pour XVIII aeis de quesne, pour planchier le solier du chelier » (161); « plusieurs solliers et amesnagemens » (128); en latin: « feci fieri altum solarium » (112). — En Normandie, solier, signifiant surtout 'grenier', est employé souvent pour désigner l'aire ou le plancher d'une chambre haute, l'étage supérieur, une galerie ouverte autour de la maison.
- somme, s. f.: pour XXII sommes de sablon de ravine » (76) et passim. La somme à l'origine mesure correspondant à la charge d'une bête de somme équivalait en Normandie à 4 rasières, c.-à-d. à deux hectolitres. Cf. Poppe 331.
- **surmont**, s. m. 'console, corbeau': « Pour faire le *surmont* du pignon, sur que la tour porte du moustier » (78). Cf. Poppe 232-3.
- taffete, s. f., p. ex.: «XXII taffetes gratis» (21); « pro XLI taffete plommée » (136); « Item pro VIII taffetis scilicet festures » (132). L'éditeur (p. 21, note 2) pense qu'il faut lire tassetes et, dans la dernière citation ci-dessus, il écrit tassetis. C'est sans doute une erreur, car le mot est bien taffete. Nous trouvons dans Gouberville: « ung potier m'apporta quarante pièces de taffeste plombée », « de la taffeste » et le verbe taffester (Poppe 237). Hag. tafét(e) ' poteries qui forment la faîtière d'un toit d'ardoises'. Jersey tafei s. m. pl. ' curved tiles used for making ridge of roof'. M. von Wartburg (FEW III, 577 b), qui ne cite que la forme de La Hague, y voit un dérivé de fest(e) ' faîte', mais ne peut s'expliquer la première partie du mot. Dans notre texte, le sens du mot est en tout cas défini par festure (voir ce mot).
- tourol, s. m. 'verrou': P. ex.: « pour la sareure a tourol » (90); « pour reforgier les

portoures, thourous et leur aplet » (61); « pour fare les couplés, sareures, tourous, clés e autres garnisons pour les dites aumares » (108). — Godefroy VII, 752 : toraill, toreil, toureus (1332, Breteuil), « ... les tourous et les touroullieres » (1334, Rouen), « un tourail a la porte de dessus Paris » (1348, Cherbourg, Actes norm., p. 365). Dans les patois de la Saintonge et de l'Aunis : tourail. Dans Gouberville, Poppe 124 constate les formes suivantes : ung toureul de fer; les touroulz; les ferreures et touroutz des portes. Le dérivé touroullieres, attesté en 1334 à Rouen, signifie 'anneaux dans lesquels court la tige du verrou'. — Cf. les formes et l'explication données par M. von Wartburg dans FEW XIV, 286, sub vericulum.

- traistre, s. m.: « pour traistres » (119). Godefroy VIII, 22: trastre et variantes 'tréteau, poutre, chevron, poteau, solive'. Normand tratte 'jambe, jambage supportant la cage d'un moulin' (Moisy), Cf. REW 8857.
- tref, s. m. 'poutre, solive': « pour lever les *trefs* et le bois du mostier » (44); « estanchonner le *tref* » (75); « les *triefs* et le gros bois » (45); « carier les *trais* et autre bois » (46) et passim. Cf. Poppe 234; REW 8823.
- trie, s. f.: « pro faciendo coperturam de palumbarii scilicet trie » (133); « cum boscagio sive lignis operariis cum columbis de la trie » (134); « Item pro uno centum de late pro copertura de la trie gallice » (125); latinisé: « pro dicta tria sive palumbario » (134). Norm. trie 'fuie, petite volière où l'on nourrit les pigeons domestiques' (Moisy).
- tronche, s. f. 'tronc d'arbre': « une tronche de quesne » (80); « pro quodam stipite, tronche galice, quarcus, ad faciendum asseres pro porta » (114-5). La forme féminine, attestée selon Moisy déjà en 1366, est caractéristique pour la Normandie. Cf. Poppe 62.
- truble, s. m.: « Item pro ligno unius truble et referer » (23); « VII trubles » (88). Norm. truble 'pelle de bois garnie de fer; bêche' (Moisy). Cf. Poppe 207; Gamillscheg, EWF 871 b.
- tuf, s. m. : « quarreour de *tuf* » (78); même sens qu'en français. La datation de 1471 que donne Bloch-Wtbg. est à corriger.
- tufel, s.m.: «pour trois cartées de tufel» (78); « Il cartées de quarrel de tufel» (160); « Item pro duabus quadrigariis scilicet cartées de tuffel» (129). En français tufeau 'variété du tuf qui durcit à l'air et qu'on emploie pour bâtir'. La première datation du mot (Bloch-Wtbg.) était jusqu'ici de 1466.
- verrie, s. f. 'verrière': « pour aider à fere une verrie » (29). Cf. Godefroy VIII, 201. verrine, s. f.: « Item pour raparillier les verrines du cueur du mostier » (86); latinisé: « Item pro verrina computatorii » (132). En normand, verrine, verrigne signifie 'verrière, grande fenêtre d'église' (Moisy).

Dérivé : verrinée, s. f. : « pour XI piés de verre en verrinée plommée, mis au cousté du mostier par devers la ville » (68).

- vin, s. m.: « Item a Johan Le Fevre, machon, pour le *vin* de l'alouage du dit pignon » (160); « Item pour le *vin* du marchi XII d. » (58); latinisé: « Item pro *vino* dicti fori, pro suis sociis et pro se XV s. » (135) et passim. Cf. *FEW* XIV, 479 a : norm. *vin* 'gratification que l'acheteur doit au domestique du vendeur; pourboire'. Poppe 228.
- viquet, s. m. 'guichet': « pro faciendo le chassis et viqués fenestre alte aule» (138).

 Diminutif de l'anc. scand. vik 'cachette, recoin' (Bloch-Wtbg.).
- vuidier, v. a. 'enlever, débarrasser, purger de'. Cf. Poppe 157.

vuideures, s. f. pl.: « pour vuidier les vuideures et ordures que les Angles avoyent assemblés » (157); « pour oster les vieudures qui ont esté hors du mostier » (82). — Dans la deuxième forme nous avons encore l'évolution de δ + yod telle qu'on la trouve dans la Normandie septentrionale et occidentale $> uei > u\~oi > y\~o > y\'e$. — Le mot signifie ici à peu près la même chose que vidanges, donc ' décombres, ordures, etc.'. — Le sens n'est pas dans Godefroy.

* *

Pour l'histoire de la langue écrite en Normandie, le livre de comptes de Thomas du Marest est une source précieuse : il marque une étape entre l'ancienne scripta et le français provincial du Sieur de Gouberville. La conclusion la plus importante qui se dégage de l'examen du texte, c'est que l'auteur se conforme - sans doute inconsciemment - à un très haut degré aux traditions graphiques de la langue des chartes. La comparaison suivante servira à illustrer ces correspondances. Dans une charte écrite à Pâques de l'année 1348 et relatant des travaux faits au châtel de Cherbourg¹, document qui aussi pour son contenu se prête fort bien à la comparaison, se rencontrent les traits suivants. Nous nous contentons d'indiquer les paragraphes de notre petite étude ci-dessus et prions le lecteur de bien vouloir s'y reporter. § 1. -er-, sauf dans carneaux 'créneaux'. — § 4. toujours -ie- — § 5. toujours -eaux. — § 8. toujours oi! Ici le texte de 1348 est, pour ainsi dire, moins normand que notre livre de comptes. En revanche nous y trouvons presque régulièrement la graphie ei, servant à exprimer un è ouvert, comme résultat de ā latin libre, p. ex. treifs, cleif, greive, doleir, solleir, meir, degrey, aleie, etc. — \S 9. toujours ui. — \S 10. toujours ou (devant r), sauf dans aleurs 'allours' (voir ce mot au glossaire). — § 11. goutere, derrere, carbonners, à côté de -ie-. -- § 12. -eure plus fréquent que -ure-. -- § 13. toujours -ei-. — § 14. Hésitation entre ou et o. — § 15. La graphie ch est plus fréquente que c; le texte est donc cette fois-ci plus « normand » que le livre de comptes. — § 16. Grosso modo nous trouvons la même situation que dans du Marest. — § 18. toujours g-. — § 22. guernier-grenier, carneaux. — Syntaxe § 1. « une lime baillie es carbonniers », « pour aidier es carpentiers ».

Il faut donc que la scripta franco-normande, toute composite et hybride

^{1.} Actes normands de la Chambre des Comptes sous Philippe de Valois (1328-1350), publ. par L. Delisle, Rouen, 1871, no 209, p. 362-368.

qu'elle a été, ait possédé une tradition régionale assez forte pour s'imposer dans une certaine mesure à un homme écrivant au cours du premier tiers du xve siècle, et nous ne croyons pas être trop hardi en prétendant qu'elle s'imposait même encore au Sieur de Gouberville vers le milieu du xvie siècle. Une preuve de plus que l'épuration de la langue écrite dans les provinces s'est opérée avec une extrême lenteur. Quant au lexique, il est normal qu'il conserve son caractère provincial ou régional très longtemps, et surtout dans les secteurs peu exposés aux influences étrangères. M. Poppe a démontré la stabilité remarquable du lexique normand.

Vienne (Autriche).

Charles-Théodore Gossen.